

BAZOUCHES-SUR-HOËNE
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 JUILLET 2026 – 20H00

L'An Deux Mil Vingt Six, **le huit juillet à vingt heures**, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, 4 rue du Presbytère sous la présidence de Monsieur Laurent MILLET, Maire.

Étaient présents : M. Laurent MILLET, Maire, M. Christian DEHAUDT, Mme Laurence LOUIS, M. David RENAUD, Adjoints, M. Jean Claude PIVARD, Mme Brigitte DOUET, Mrs Alain TABARD, Michel GOUIN, Mmes Anne Marie NIYONZIMA, Jocya BOUVIER, M. Philippe CHESNAY, Mmes Céline MONGIN, Angélique LAMY et M. Mickaël ANQUETIL.

Était Absente : Mme Benoîte VALLIN qui donne pouvoir à Mme Laurence LOUIS

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 20 mai 2026.

Le Conseil municipal approuve l'ordre du jour.

Le Conseil municipal désigne le secrétaire de séance : M. David RENAUD.

DÉLIBÉRATION 2026-08-07-01
3- DOMAINE ET PATRIMOINE
3-5 AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC
CONVENTION DE SERVITUDE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du projet de convention à intervenir entre la Commune et Monsieur et Madame Jean LAMY propriétaires du laboratoire de la charcuterie situé 2 rue du Presbytère ; ce laboratoire est alimenté en gaz par une citerne située dans le jardin de la mairie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représenté émet un avis favorable et autorise le Maire à signer cette convention.

DÉLIBÉRATION 2026-08-07-02
8- DOMAINE DE COMPÉTENCE PAR THEME
8-9 CULTURE
CONVENTION MEDIATHEQUE DE L'ORNE / COMMUNE DE BAZOUCHES

Le Conseil municipal prend connaissance du projet de convention de fonctionnement établi entre la médiathèque départementale de l'Orne et la commune de Bazoches-sur-Hoëne et ayant pour objet la mission de développement de la lecture publique sur l'ensemble du département.

La convention définit les conditions d'accompagnement par la médiathèque Départementale (expertise, offre documentaire, formation, animations culturelles et aides financières) et les objectifs d'évolution des médiathèques.

Après avoir entendu que cette convention est signée pour une durée de 5 ans,
Confie l'encadrement de l'équipe de bénévoles à Madame Josiane MAZURIER.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

DÉLIBÉRATION 2026-08-07-03
4- FONCTION PUBLIQUE
4-1 PERSONNEL
CONVENTION PORTANT ADHESION AUX PRESTATIONS MEDECINE DU TRAVAIL

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale propose aux collectivités une convention d'adhésion aux prestations de médecine du travail et de prévention, destinée à assurer le suivi médical des agents.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représenté, émet un avis favorable et autorise le Maire à signer cette convention.

DÉLIBÉRATION 2026-08-07-04
3- DOMAINE ET PATRIMOINE
3-5 AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC
CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE SALLE COMMUNALE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du projet de convention à intervenir entre la Commune et l'ADMR. L'objet de cette convention est la mise à disposition d'une salle de l'annexe Mairie située 7 place des Tilleuls pour accueillir l'ADMR, salle de repos et de prise des repas. La mise à disposition de ce bureau est à titre gratuit.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représenté émet un avis favorable et autorise le Maire à signer cette convention.

DÉLIBÉRATION 2026-08-07-05
4- FONCTION PUBLIQUE
4-1 PERSONNEL TITULAIRE
CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN AGENT

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 qui détermine le régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du projet de convention à intervenir entre la Commune et l'Association du restaurant scolaire de l'école Jacques Antoine Bertre de Bazoches. Cette convention a pour objet de mettre à disposition de l'Association du Restaurant Scolaire, un agent communal, pour un temps de travail de 2 heures hebdomadaires pour effectuer les tâches administratives relatives à la gestion du restaurant scolaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représenté émet un avis favorable et autorise le Maire à signer cette convention.

DÉLIBÉRATION 2026-08-07-06
7- FINANCES LOCALES
7.1 DECISIONS BUDGETAIRES
PARTICIPATION AU TRAVAUX DE L'EGLISE DE COURTOULIN

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a reçu un chèque d'un montant de 1 501.58 € de l'Association de Sauvegarde de l'église de Courtoulin pour la participation aux travaux effectués par l'Atelier Saint-Benoit (diagnostic et relevé afin de prévoir les travaux de restauration prioritaires).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représenté,
Le Conseil municipal accepte cette participation d'un montant de 1 501.58 € et autorise Monsieur le Maire à émettre le titre de recette correspondant.

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la labellisation EquuRES de l'EARL Société d'entraînement Romain et Didier HUE (qualité environnementale et bien-être animal).
- Remerciements de la famille POEZEVARA.
- M. David RENAUD informe le Conseil municipal que Mesdames Toutain et Hurel souhaitent participer à la guinguette du 13 juillet en proposant un questionnaire aux habitants de la commune et des alentours concernant les animations proposées par le Bus des Familles de l'UDAF de l'Orne.
- Mme Laurence LOUIS présente au Conseil municipal l'inventaire du mobilier urbain de la commune effectué par M. Alain TABARD.
- M. David RENAUD fait part au Conseil municipal des assemblées générales du Club de Foot, du Badminton et de la réunion des présidents d'associations de la commune.
- Repas du 11 novembre, voir avec la chorale Résonance pour faire une animation.

À BAZOCHES-SUR-HOËNE, LE 10/07/2026

Le Maire, Laurent MILLET



**Le secrétaire de séance,
David RENAUD.**

